



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00276

Numéro SIREN : 332 492 271

Nom ou dénomination : NIMES OLYMPIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2014 sous le numéro de dépôt A2014/006768

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



918282

Dénomination : NIMES OLYMPIQUE
Adresse : avenue de la Bouvine Stade des costières 30900 Nimes -
FRANCE-

n° de gestion : 1985B00276
n° d'identification : 332 492 271

n° de dépôt : A2014/006768
Date du dépôt : 15/09/2014

Pièce : Procès-verbal du conseil d'administration du
08/04/2014



918282

153276
0708

RECU 15 SEP. 2014

NIMES OLYMPIQUE
Société Anonyme Sportive Professionnelle
Société Anonyme au capital de 1 713 960 Euros
Siège Social : Stade des Costières, Avenue de la Bouvine 30900 NIMES
R.C.S NIMES B 332 492 271

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU Mardi 08 avril 2014

Le huit avril deux mille quatorze, au siège social, à 17h30, les administrateurs se sont réunis en séance du conseil d'administration sur convocation du Président.

Sont présents et ont émarginé la feuille de présence:

- ✓ Monsieur Jean Louis GAZEAU,
- ✓ Monsieur Aimé LANDES
- ✓ Monsieur Alain GAZEAU,
- ✓ Monsieur Didier GATUMEL,
- ✓ Monsieur Michel ROTICCI,
- ✓ Monsieur Daniel ROTICCI,
- ✓ Monsieur Jean René GILENI,
- ✓ Monsieur René PRADEN,
- ✓ Monsieur Yves GILLE,
- ✓ Monsieur Jean AMBROSINO.

Assistent également à la réunion à titre consultatif :

- ✓ Monsieur Gérard DI DOMENICO, Président de l'Association Nîmes Olympique
- ✓ Monsieur Robert PEREZ, Vice Président de l'Association Nîmes Olympique
- ✓ Monsieur Michael BEDOS, Secrétaire Général.

L'ensemble des administrateurs sont présents. Le Conseil peut donc valablement délibérer conformément à la loi.

Monsieur Jean-Louis GAZEAU assure la présidence du Conseil. Monsieur Daniel ROTICCI est nommé scrutateur et Monsieur Michael BEDOS est nommé secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du PV de la réunion du CA du 12 mars 2014 ;
2. Projet de changement de contrôle de la Société ;
3. Agrément d'un nouvel actionnaire ;
4. Démission de M. Didier GATUMEL
5. Démission de M. Jean René GILENI
6. Démission de M. René PRADEN
7. Démission de M. Michel ROTICCI
8. Démission de M. Yves GILLE
9. Démission de M. Jean AMBROSINO
10. Démission de M. Aimé LANDES

SUR LE PREMIER POINT A L'ORDRE DU JOUR

M. Jean Louis GAZEAU demande à Michaël BEDOS de donner lecture du précédent PV du CA du 12 mars 2014. Aucune remarque particulière complémentaire n'étant formulée concernant ce PV, celui-ci est approuvé en l'état à l'unanimité des membres.

SUR LE DEUXIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Président expose au conseil que les actionnaires majoritaires (la Holding SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS, M. Alain GAZEAU et M. Jean Louis GAZEAU) envisagent de transférer le contrôle de la SASP NIMES OLYMPIQUE à la société JEMINIAN. Le Président précise que la prise de contrôle s'accompagnerait de sa démission de Président.

Le Président indique que l'article 9 des Statuts précise que les cessions d'action doivent être soumises à l'agrément du conseil d'administration.

Le conseil approuve unanimement ces projets de cession.

SUR LE TROISIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil décide, en outre, à l'unanimité, d'agréer en qualité de nouvel actionnaire la société JEMINIAN dont le siège social est situé 3, Rue des Opalines à TEYRAN (34820).

SUR LE QUATRIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Didier GATUMEL, administrateur, fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la société.

Le conseil prend acte de cette décision.

SUR LE CINQUIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean René GILENI, administrateur, fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur et de Vice Président de la société.

Le conseil prend acte de cette décision.

SUR LE SIXIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur René PRADEN, administrateur, fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la société.

Le conseil prend acte de cette décision.

SUR LE SEPTIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel ROTICCI, administrateur, fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la société.

Le conseil prend acte de cette décision.

SUR LE HUITIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yves GILLE, administrateur, fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la société.

Le conseil prend acte de cette décision.

SUR LE NEUVIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean AMBROSINO, administrateur, fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la société.

Le conseil prend acte de cette décision.

SUR LE DIXIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

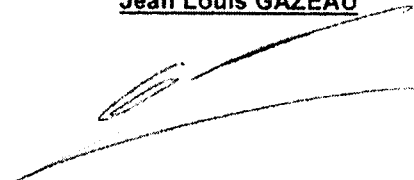
Monsieur Aimé LANDES, administrateur, fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur et de Vice Président de la société.

Le conseil prend acte de cette décision.

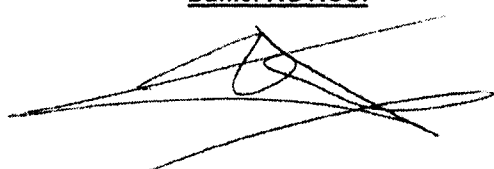
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h20 par le Président.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président
Jean Louis GAZEAU



Un administrateur
Daniel ROTICCI



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



918283

Dénomination : NIMES OLYMPIQUE
Adresse : avenue de la Bouvine Stade des costières 30900 Nimes -
FRANCE-

n° de gestion : 1985B00276
n° d'identification : 332 492 271

n° de dépôt : A2014/006768
Date du dépôt : 15/09/2014

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
28/04/2014



918283

SASP NIMES OLYMPIQUE

S.A. au capital de 1 713 960,00 Euros

Siège social : STADE DES COSTIERES

123, AVENUE DE LA BOUVINE

30023 NIMES CEDEX 1

R.C.S : 332492271

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/04/2014**

Le 28/04/2014,
à 17 heures,

Les actionnaires de la **SASP NIMES OLYMPIQUE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de son Président.

Chaque actionnaire a été convoqué par courrier adressée le 11/04/2014.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Monsieur Jean Marc CONRAD, préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Rabah TAGMI et Gérard DI DOMENICO les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Michael BEDOS est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés détiennent 59 065 actions Sur les 74 520 actions qui composent le capital social. En conséquence, conformément aux dispositions prévues par les articles 26 des Statuts, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Monsieur Michael BEDOS, Secrétaire Général, est présent ;

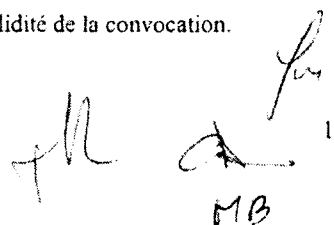
Monsieur Laurent DESOLI expert comptable est présent ;

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et le récépissé postal ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés) ;
- le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.


MB

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du PV relatif à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2013.
- Nomination concernant les mandats des administrateurs et composition du conseil d'administration
- Demande d'autorisation de la vente de l'ensemble immobilier du Centre de Formation sis Route de Gènerac à NIMES
- Demande d'autorisation du nantissement du compte titres JEMINIAN au profit de la société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS
- Questions diverses

Aucune question écrite des actionnaires n'est recensée.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

Après avoir opéré à la signature de la feuille de présence, l'enregistrement éventuel des pouvoirs ainsi qu'à la vérification du quorum, l'Assemblée Générale est déclarée conforme.

Après avoir entendu la lecture du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 11/12/2013, donne son approbation à ce PV.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Michel ROTICCI, démissionnaire, ratifie la nomination de M. Jean Marc CONRAD en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. Michel ROTICCI.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. René PRADEN, démissionnaire, ratifie la nomination de M. Rabah TAGMI en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. René PRADEN.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Yves GILLE, démissionnaire, ratifie la nomination de M. Rani ASSAF en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. Yves GILLE.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Aimé LANDES, démissionnaire, ratifie la nomination de M. Patrick ONDERBEKE en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. Aimé LANDES.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°6

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Didier GATUMEL, démissionnaire, ratifie la nomination de M. Serge KASPARIAN en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. Didier GATUMEL.



MB

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°7

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Daniel ROTICCI, démissionnaire, prononce la nomination de M. Didier GATUMEL, qui a décidé de représenter sa candidature en qualité de nouvel administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de M. Daniel ROTICCI.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°8

Monsieur Jean AMBROSINO a démissionné de son poste d'administrateur le 08 avril 2014 en séance du Conseil d'administration. Ce dernier a décidé de représenter sa candidature. L'Assemblée Générale en prend acte et prononce la nomination de Monsieur Jean AMBROSINO en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir de son précédent mandat.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°9

Monsieur Jean René GILENI a démissionné de son poste d'administrateur le 08 avril 2014 en séance du Conseil d'administration. Ce dernier a décidé de représenter sa candidature. L'Assemblée Générale en prend acte et prononce la nomination de Monsieur Jean René GILENI en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir de son précédent mandat.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°10

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Alain GAZEAU, démissionnaire, prononce la nomination de M. René PRADEN en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. Alain GAZEAU.

Il est indiqué que M. Alain GAZEAU démissionne également de son mandat de Directeur Général Délégué et qu'il n'est pas procédé à son remplacement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°11

Monsieur Jean Louis GAZEAU a démissionné de son poste d'administrateur et de ses fonctions de Président Directeur Général de la société le 09 avril 2014 en séance du Conseil d'Administration. Il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°12

L'Assemblée Générale entérine la composition du Conseil d'administration comme suit :

- M. Jean Marc CONRAD Administrateur avec les fonctions de Président Directeur Général
- M. Rani ASSAF, Administrateur
- M. Rabah TAGMI, Administrateur
- M. Serge KASPARIAN, Administrateur
- M. Patrick ONDERBEKE, Administrateur
- M. Didier GATUMEL, Administrateur
- M. Jean AMBROSINO, Administrateur
- M. René PRADEN, Administrateur
- M. Jean René GILENI, Administrateur

L'Assemblée prend acte que les membres ci-dessus désignés ne percevront pas de salaire dans le cadre de leur mandat d'administrateur de la SASP NIMES OLYMPIQUE.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


MB 3

Résolution n°13

Il est demandé à L'Assemblée Générale d'entériner la décision du Conseil d'Administration du 09 avril 2014 autorisant son Président Directeur Général d'effectuer la vente de l'ensemble immobilier situé au Domaine de La Bastide, Route de Générac à NIMES (30900) moyennant le prix de 6,9 millions d'€ (acte en mains). Cette vente s'opérant au profit d'une société dont le principal associé se nomme Rani ASSAF et qui n'a pas pris part au vote.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°14

Il est demandé à L'Assemblée Générale d'entériner la décision du Conseil d'Administration du 09 avril 2014 autorisant le nantissement du compte titre d'actions ouvert dans les livres de la SASP NIMES OLYMPIQUE au nom de la société JEMINIAN au profit de la société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°15

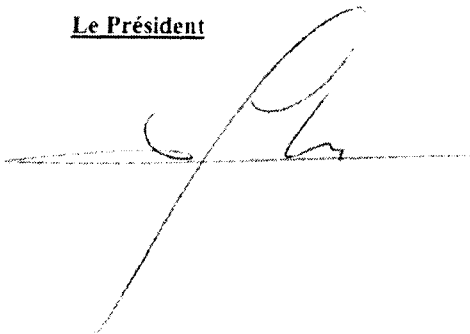
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

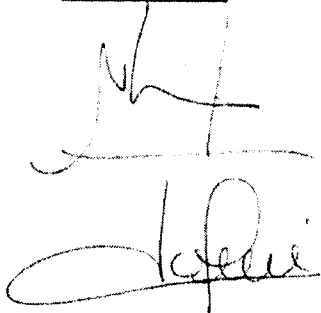
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

